



DECISION N° 000381 /MINAT/2026 du 07 JUIL 2026

Portant attribution de l'Offre-Commande relative à l'acquisition de licences d'andouilles et de légumes propriétaires.

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2013/011 du 11 juillet 2013 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n° 2001/048 du 26 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n°2012/076 du 3 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 03 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/033 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la circulaire n°0001677/D MINAT du 31 décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°000953AONO-PU-MINAT/OIPN/2026 du 06 mai 2026 pour l'acquisition des licences d'andouilles et des légumes propriétaires ;

Considérant l'offre soumise par la commissionnaire EFG - CASER INTERNATIONAL SERVICE CONSULTING ;

Considérant les nécessités de la loi ;

D É C I D E

Article 1^{er}. Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée aux ETS JOSEPH INTELLIGENCE SERVICE CONSULTANTS, RCCM n° RC/YAE/2017/A/2229, la Lettre-Commande relative à l'acquisition de licences antivirus et logiciels propriétaires, pour un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent neuf (9 999 709) F CFA Toutes Taxes Comprises.

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de quarante-cinq (45) jours, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des livraisons.

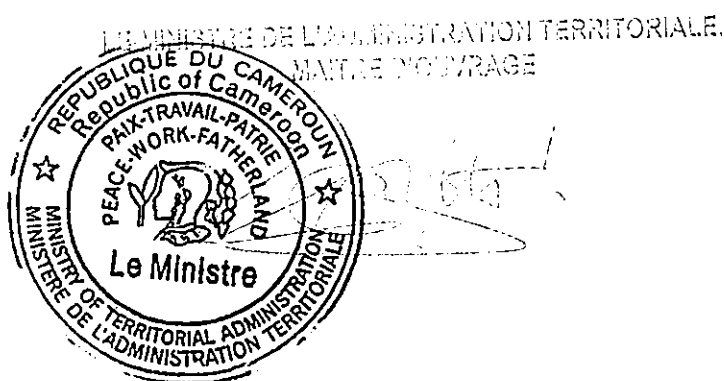
Article 3.-La présente décision sera enregistrée, priorisée et cambrée par le service concerné.

07 JUL 2026

Youndou, le 07/07/2026

Copies

- ARMP pour publication
- DIVISION
- ETS JOSEPH INTELLIGENCE SERVICE CONSULTANTS
- AFFICHAGE
- CHRONO.



• ATANGA NJI Paul •